



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 60284

Texte de la question

M. Bernard Bosson * appelle tout spécialement l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les vives inquiétudes actuellement exprimées par l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme. Les dirigeants de cette structure regrettent que le Gouvernement ait supprimé dans la loi de finances pour 2001 les crédits affectés au financement de la lutte contre ce fléau. Cette décision repose sur le fait que les pouvoirs publics ont considéré qu'il revenait désormais à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés de soutenir financièrement cette action. Or, force est de constater que le conseil d'administration de cet organisme a récemment refusé de se substituer à l'Etat. De ce fait, il est bien évident que la pérennité même du dispositif de prévention de l'alcoolisme risque d'être gravement remise en cause à court terme. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60284

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2359

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306